

Commune de Rambrouch

Séance du conseil communal du 15 juillet 2021

Ordre du jour :

1. Délibération concernant le morcellement de plusieurs parcelles cadastrales en vue de leur lotissement.
2. Délibération concernant l'approbation provisoire d'un projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement général de la commune de Rambrouch et se rapportant à des fonds sis à ARSDORF, lieu-dit « op der Baach ».
3. Délibération portant approbation du projet d'aménagement particulier se rapportant à des fonds sis à HOSTERT, « rue de Folschette ».
4. Délibération portant approbation des nouveaux statuts du syndicat intercommunal à vocation multiple « Kanton Réiden ».
5. Délibération portant approbation du devis se rapportant à la transformation en salle de classe de l'ancien logement du concierge au centre scolaire à KOETSCHETTE.
6. Délibération concernant la demande d'un crédit supplémentaire à l'article 4/910/221311/99064 « Travaux de transformation et de grosses réparations au centre scolaire à KOETSCHETTE » du budget des dépenses extraordinaires de la commune de Rambrouch pour l'exercice en cours
7. Délibération concernant la demande d'un crédit supplémentaire à l'article 4/850/221312/99058 « Renouvellement des toitures des églises » du budget des dépenses extraordinaires de la commune de Rambrouch pour l'exercice en cours.
8. Délibération se rapportant à l'approbation de la convention 2021 relative au club senior « Atertdall ».
9. Révision de la délibération portant fixation des modalités relatives aux récompenses à allouer aux élèves et sportifs méritants.
10. Délibération portant approbation d'actes notariés.
11. Délibération portant approbation d'un bail de location se rapportant à un immeuble communal situé à Rambrouch.
12. Délibération au sujet de la désignation du représentant et du représentant suppléant de la commune de Rambrouch auprès de la commission régionale « Uewersauer Stauséi ».
13. Délibération relative à l'approbation de plusieurs règlements de circulation temporaires d'urgence.
14. Réponses aux questions posées au collège des bourgmestre et échevins.

15. Délibération portant approbation de déclarations de recettes.

Participant à la séance :

Le collège des bourgmestre et échevins : Antoine Rodesch (bourgmestre, CSV), Myriam Binck (échevine, CSV), Mike Bolmer (échevin, CSV)

Conseil communal : Michelle Brickler (DP), Sascha Hengen (LSAP), Sonja Kettmann (CSV), Frank Melchior (CSV), Myriam Picard (LSAP), Pierre Pletschette (CSV), Romain Rausch (DP), Patrick Schuller (LSAP).

Secrétaire communal : Marc Pletgen

Rapport de la séance :

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) accueille les membres du conseil communal et annonce qu'après les vacances d'été le conseil communal se réunira de nouveau dans la mairie où l'acoustique est meilleure. Cela ne posera pas de problèmes malgré la pandémie de Covid-19 puisque le régime du « Covid-Check » est en vigueur depuis cette séance. Le bourgmestre informe également les conseillers que les prochaines séances sont prévues le 16 septembre et le 28 octobre et que le vote du budget communal est prévu le 16 décembre. Il est cependant possible qu'une séance supplémentaire ait lieu en novembre ou décembre. Le collège échevinal proposera encore une séance de travail sur le budget le 4 novembre. Le bourgmestre suggère de prendre le dernier budget comme modèle, de manière à ce que les membres du conseil communal puissent introduire leurs propositions.

D'ailleurs, une motion du parti LSAP a été introduite et ajoutée comme point 15 à l'ordre du jour.

1. Délibération concernant le morcellement de plusieurs parcelles cadastrales en vue de leur lotissement.

Un terrain de la famille Croat dans la rue des Prés à Perlé devrait être morcelé en deux parcelles.

Le morcellement du terrain est approuvé unanimement.

2. Délibération concernant l'approbation provisoire d'un projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement général de la commune de Rambrouch et se rapportant à des fonds sis à ARSDORF, lieu-dit « op der Baach ».

Puisqu'un nouveau lotissement est prévu à Arsdorf « Op der Baach » sur un terrain occupé jusqu'ici par une maison de vacances, le Plan d'Aménagement Général (PAG) doit être modifié ponctuellement. Le bourgmestre précise que le vote lors de cette séance a un caractère

provisoire avant de transmettre le projet de « nouveau quartier » à la commission compétente. Ensuite, on pourra procéder au vote définitif.

L'approbation provisoire est votée unanimement.

3. Délibération portant approbation du projet d'aménagement particulier se rapportant à des fonds sis à HOSTERT, « rue de Folschette ».

Le collège échevinal propose de créer un plan d'aménagement particulier (PAP) sur un terrain juste à côté de l'église à Hostert. Le bourgmestre est d'avis qu'il s'agit d'un emplacement sensible et d'un terrain très étroit, de sorte que la commune veut s'assurer que la construction se fera d'après sa conception. Il y a un accord avec les propriétaires, de sorte que l'on peut accorder un PAP pour une maison sur ce terrain.

Le PAP est approuvé sans vote négatif.

4. Délibération portant approbation des nouveaux statuts du syndicat intercommunal à vocation multiple « Kanton Réiden ».

Le conseil communal doit approuver les nouveaux statuts du syndicat intercommunal à vocation multiple « Kanton Réiden ». Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) estime que les statuts ne correspondent toujours pas aux attentes et revendications du conseil communal et que la dernière réunion de travail n'y a rien changé. Au niveau du syndicat, le vote sur les statuts proposés doit trouver une unanimité puisqu'on se trouve dans une situation d'une « délibération concordante ». La commune de Rambrouch n'aurait plus la possibilité d'y apporter un ajout. Pour cette raison, il invite les membres du conseil communal à voter selon leur propre conviction et annonce que la fraction CSV rejettera cette approbation.

La conseillère Myriam Picard (LSAP) veut savoir pourquoi l'éolienne du canton de Redange n'est plus mentionnée dans le texte proposé. Le secrétaire communal Marc Pletgen explique que l'éolienne est bien mentionnée, mais que le passage a été légèrement modifié.

Le conseiller Romain Rausch (DP) communique que son groupe s'abstiendra lors du vote. Il est d'avis que la clé de répartition au budget du syndicat n'est pas juste. Il est inacceptable que la commune de Rambrouch, en tant que plus grande commune du syndicat doive supporter la majorité des frais tout en ayant des dépenses beaucoup plus importantes que les petites communes.

Le bourgmestre est d'accord avec le conseiller et répète qu'on est très loin de ce que la commune de Rambrouch propose dans le cadre des négociations sur les statuts. D'après lui, le raisonnement est erroné puisque, du fait que le vote doit être unanime, une négociation et un compromis sont indispensables.

L'approbation des nouveaux statuts du syndicat « Kanton Réiden » est rejetée avec six voix contre, trois voix pour et deux abstentions.

5. Délibération portant approbation du devis se rapportant à la transformation en salle de classe de l'ancien logement du concierge au centre scolaire à KOETSCHETTE.

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) rappelle que le budget communal prévoyait la transformation de l'ancien logement du concierge au centre scolaire à Koetschette en salle de classe. Mais un certain nombre d'imprévus sont apparus. Notamment le chauffage qui a dû être rénové pour un montant d'environ 50.000 € supplémentaires. Maintenant, un nouveau devis d'un montant de 124.078,50 € doit être approuvé pour les travaux de transformation. Sous le point 6 de l'ordre du jour, l'article correspondant 4/910/221311/99064 du budget doit être crédité de 125.000 € supplémentaires. Le collège échevinal propose de déduire cette somme de l'article 4/520/222100/20004 « Folschette, rue Principale – Phase 2 : renouvellement de la canalisation » puisque ce chantier n'est prévu que pour 2022.

Le conseiller Sascha Hengen (LSAP) veut savoir si une présence est assurée au centre scolaire puisque le concierge n'habite plus dans le bâtiment. Le bourgmestre explique qu'on pense engager une deuxième personne pour cette tâche, de manière à assurer une présence permanente. L'échevine Myriam Binck (CSV) note que beaucoup de travaux sont nécessaires dans ce bâtiment à cause de sa vétusté. Comme ce n'est pas faisable pendant les heures de cours, il est de toute façon plus opportun d'avoir deux concierges en poste. Le collège échevinal élaborera un profil afin de chercher un candidat pour ce poste.

Le conseiller Patrick Schuller (LSAP) demande si ces travaux sont exécutés par le service technique communal. Le bourgmestre répond que ces travaux seront exécutés par des entreprises privées.

Le collège échevinal donne au conseiller Sascha Hengen, à sa demande, une série de détails sur le plan du logement. Le conseiller Patrick Schuller veut savoir des détails sur l'aération de la salle puisque rien n'est prévu au devis. D'après le collège échevinal, la toiture est bien isolée de sorte qu'aucun problème ne se présente.

Le devis est approuvé à l'unanimité.

6. Délibération concernant la demande d'un crédit supplémentaire à l'article 4/910/221311/99064 « Travaux de transformation et de grosses réparations au centre scolaire à KOETSCHETTE » du budget des dépenses extraordinaires de la commune de Rambrouch pour l'exercice en cours

Le crédit supplémentaire pour les travaux de transformation et réparations au centre scolaire de Koetschette est approuvé unanimement.

7. Délibération concernant la demande d'un crédit supplémentaire à l'article 4/850/221312/99058 « Renouvellement des toitures des églises » du budget des dépenses extraordinaires de la commune de Rambrouch pour l'exercice en cours.

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) déclare que, contrairement à ce qui était prévu, il est nécessaire de renouveler la toiture de l'église de Wolwelage. Le devis s'élève à 84.024,83 €.

La conseillère Myriam Picard (LSAP) s'étonne que le devis ait été signé l'année dernière bien que rien n'était prévu au budget. Le bourgmestre explique que les travaux ont dû être reportés et que cet article a été supprimé par suite d'une diminution des recettes. Ensuite, il s'est avéré que les travaux devaient être exécutés en urgence. La conseillère Myriam Picard trouve que le collège échevinal aurait dû prévoir cette évolution.

Le conseiller Romain Rausch (DP) demande si le montant du devis ne risque pas d'augmenter par suite de la hausse du coût des matériaux de construction. Le bourgmestre note que ce ne sera pas le cas, ce que l'entreprise a confirmé.

Le crédit supplémentaire est approuvé unanimement.

8. Délibération se rapportant à l'approbation de la convention 2021 relative au club senior « Atertdall ».

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) explique que la convention 2021 avec le club senior « Atertdall » ne présente aucun changement par rapport à l'année précédente.

La convention est approuvée sans voix contre.

9. Révision de la délibération portant fixation des modalités relatives aux récompenses à allouer aux élèves et sportifs méritants.

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) explique que la méthode d'après laquelle les récompenses pour les élèves méritants sont allouées doit être révisée. La conseillère Sonja Kettmann (CSV) explique que les élèves du régime préparatoire de l'enseignement secondaire n'ont jusqu'ici pas reçu de récompense, puisqu'ils sont évalués différemment des autres élèves du secondaire.

La proposition du conseil échevinal prévoit d'évaluer ces élèves en collaboration avec leur régent de classe et d'après leur évolution scolaire.

La conseillère Myriam Picard (LSAP) estime que certains élèves, malgré de bonnes performances, n'atteindront jamais les moyennes demandées sur le bulletin scolaire. Pour cette raison, la LSAP propose de créer un système différencié de manière à pouvoir récompenser également ces élèves. Une autre proposition émanant du groupe LSAP est d'accorder aussi une prime aux étudiants ayant obtenu leur diplôme de fin d'études ou un brevet de

maîtrise. La conseillère propose ainsi de réexaminer la délibération. L'échevine Myriam Binck propose un vote immédiat puisqu'on a besoin d'une base de négociation pour discuter avec les directions d'écoles. Ce qui n'évitera pas de réexaminer cette délibération plus tard. La conseillère Myriam Picard est également d'avis que le texte devrait préciser que les élèves ayant doublé la classe sont exclus. Le bourgmestre Antoine Rodesch propose de voter la délibération présente et d'élaborer plus tard un nouveau texte.

La délibération est approuvée unanimement.

10. Délibération portant approbation d'actes notariés.

Le conseil communal doit approuver deux actes notariés concernant l'échange de terrains entre la commune et des particuliers à Rambrouch et à Wolwelage.

Les actes sont approuvés sans voix contre.

11. Délibération portant approbation d'un bail de location se rapportant à un immeuble communal situé à Rambrouch.

Les conseillers doivent approuver un bail de location avec la notaire Me Frédérique Hengen concernant l'étude au no 15, rue Principale à Rambrouch (anc. Maison Hoffmann).

Le contrat de location est approuvé unanimement.

12. Délibération au sujet de la désignation du représentant et du représentant suppléant de la commune de Rambrouch auprès de la commission régionale « Uewersauer Stauséi ».

Concernant la désignation d'un représentant et d'un suppléant de la commune de Rambrouch auprès de la commission régionale « Uewersauer Stauséi », la seule candidature de M. Mike Bolmer est approuvée unanimement.

13. Délibération relative à l'approbation de plusieurs règlements de circulation temporaires d'urgence.

Le conseil communal approuve unanimement deux règlements de circulation temporaires d'urgence concernant des chantiers dans la rue Principale à Rambrouch.

14. Réponses aux questions posées au collège des bourgmestre et échevins.

Une série de questions sont posées par le groupe LSAP au collège échevinal :

1. Les conseillers constatent que les surfaces vertes de la commune ne sont pas bien entretenues pour l'instant et veulent en connaître les raisons. Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) explique que le service de la commune a pris du retard en raison des conditions météorologiques et de la panne d'une machine. Ce retard sera cependant rattrapé.
2. Le groupe veut connaître la situation du paiement aux ayants droit de la Forêt d'Anlier pour les années après 2016, et savoir si les membres du conseil communal recevront également à l'avenir les rapports des assemblées « ad hoc » en Belgique. Le bourgmestre explique qu'il y eu peu de bruit autour des assemblées. À sa connaissance, aucun paiement supplémentaire n'est rentré, mais cet argent serait payé dès qu'il est versé. Concernant les rapports, ceux-ci étaient toujours illisibles dans le passé. Maintenant, avec une nouvelle secrétaire, on doit voir comment les rapports se présentent. La conseillère Myriam Picard (LSAP) demande que le collège échevinal exige à l'avenir ces rapports. Le bourgmestre promet de se renseigner pour savoir si c'est possible.
3. La fraction veut savoir si des stores peuvent être installés aux fenêtres de la salle des fêtes de l'ancienne école à Bilsdorf. D'après le bourgmestre, on doit voir si c'est encore possible cette année. Sinon, on doit le prévoir pour le prochain projet de budget.
4. Les conseillers demandent si la glissière de sécurité en bois dans la partie inférieure de la rue Fernand Wark à Bilsdorf peut être prolongée puisqu'il s'agit d'une pente raide et la situation actuelle est dangereuse. Le bourgmestre promet que les services communaux inspecteront le site et prolongeront la glissière en cas de nécessité.
5. Le groupe veut savoir où en est le dossier d'une nouvelle buvette pour le club de football de Perlé. Le bourgmestre déclare que le projet est finalisé et que de petites adaptations sont nécessaires avant de voter le projet au conseil communal pour le réaliser l'année prochaine.

15. Motion du groupe LSAP

Le groupe LSAP a introduit une motion exigeant que les prochaines séances du conseil communal se tiennent sous le régime « Covid Check ». Le bourgmestre explique que c'est déjà le cas pour la séance actuelle. Indépendamment du développement de la situation sanitaire, on pourrait maintenir ce régime pour les séances futures. La conseillère Myriam Picard estime que la chambre des députés est d'avis que les communes doivent voter s'ils optent pour le régime « Covid Check ». Le bourgmestre n'y voit pas de problème.

L'introduction du régime « Covid Check » pendant les séances du conseil communal est unanimement approuvée.

16. Délibération portant approbation de déclarations de recettes

Le conseil communal approuve une série de déclarations de recettes.